

REGLEMENT PARTICULIER
48^{ème} Tournoi National du CSME – 16 et 17 novembre 2019

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi national est autorisé sous le numéro (en cours)

Le juge arbitre du tournoi, désignés par le Comité d'Organisation, est Julien PUIGRENIER, ses décisions sont sans appel. Il sera assisté de Pierre-Emmanuel PANNIER

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée sur le site d'inscription badnet.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 06 La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : **N2, N3, R4 et P10, P11, P12 et NC** toutes catégories sauf poussins et benjamins.

- **Les joueurs R5 ne pourront s'inscrire qu'en double homme, double dame et/ou double mixte , si leur partenaire est N2, N3 ou R4**

Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire en simple, double et mixte dans la limite de deux tableaux.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Les tableaux seront découpés en 5 à 6 séries suivant les CPPH des joueurs. Dans la mesure du possible l'organisation essaiera de faire des tableaux de minimum 6 joueurs et dans l'idéal 12 joueurs maximum / paires maximum.

Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.

Art. 08 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, une ou plusieurs séries.

Art. 09 Le CPPH pris en compte pour la confection des séries est celui correspondant à J-30 du premier jour de la compétition (au 16/10/19).

Art. 10 La date limite d'inscription est le 16/10/2019. Les inscriptions se feront sur le site <https://www.badnet.org/Src/> qui héberge la compétition. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. La prise en compte du CPPH à cette date servira à la confection des tableaux.

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de : **15 € pour 1 tableau, de 21 € pour 2 tableaux.** Le paiement sera à effectuer sur place lors de la compétition (chèque ou espèces) ou sur l'application badnet ou ebad. L'absence du paiement lors du pointage entraînera un refus d'accès au plateau de jeu et sera considéré comme un forfait volontaire.

Art. 12 En raison des changements de classement potentiels et de l'affluence des inscriptions dans certains tableaux ou non, la validation des joueurs retenus ou sur liste d'attente ne sera effectuée et diffusée qu'à J-30 du tournoi, ce, afin de permettre aux plus de joueurs possibles de participer au tournoi.

Art. 13 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 14 Le tirage au sort sera effectué le 01/11/2019 suivant la dernière mise à jour FFBA des CPPH qui servira au calcul des points du tournoi.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés auprès de l'organisateur à partir de la date du tirage au sort.

Art. 15 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort par mail, seront disponibles sur le site Badnet, et diffusées sur le site internet du club.

Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).

Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre. (Cf. Code de conduite des joueurs)

L'ordre des demi-finales et finales sera déterminé par le juge arbitre.

Art. 16 Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 17 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 18 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs effectueront le tirage au sort puis le test des volants.

Art. 19 Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches.

Art. 20 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 21 Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant)

Art. 22 Le volant officiel, homologué FFBaD, sera le **RSL 3** pour **toutes les séries et sera en vente dans la salle. Mode de fourniture : à égalité. Il sera fourni pour les finales.**

Art. 23 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus des terrains 2 et 5 autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 24 Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent et devra être de **retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de leur match**. Toutefois, il est conseillé d'aviser le JA de son départ du gymnase.

Art. 25 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art. 26 Droit à l'image : les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire sur d'autres sites de badminton.

Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art. 27 Le tournoi se déroule au complexe du Luat, route de Montlignon à Eaubonne qui dispose de 8 terrains (dont 1 tapis).

Art. 28 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.